



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE DIRECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE TARBES,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service du 27/06/2024 parue au BOESR n° 26, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 28/11/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 17, en Education physique et sportive, de la composante ENIT est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ALEXIS	JOEL	PR	33
M.	BENTAYOU	PATRICK	PROF. EPS	H1900
M.	DELBE	KARL	MCF	33
M.	DUCO	FABIEN	AGREGE	NC
M.	HAUROU-BEJOTTES	CEDRIC	AGREGE	H1300
Mme	RANSAN	HELENE	AGREGE	H8010

**Article 3** : Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tarbes, le 3 décembre 2024

Jean-Yves FOURQUET

Directeur